

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/38

Objet : Acquisition de deux parcelles par la commune – lieu-dit Hinter den Gaerten

Considérant que le propriétaire des parcelles 183 et 184 de la section 2 souhaite vendre ces parcelles ; qu'elles auraient des avantages particuliers pour la commune dans le projet de viabilisation de la zone Hinter den Gaerten (élargissement du cheminement piéton tout du long, agrandissement des espaces verts et meilleure accessibilité des lots au nord est de la zone) ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'acquérir en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 susmentionnée les parcelles :

- N° 183 Section 2 pour une superficie de un are et vingt cinq centiares (1,25 ares), situé en zone IAU3 du PLU, pour un montant HT de 3 437,5 € et 4 125 € TTC ;
- N° 184 Section 2 pour une superficie de quatre ares et quatre vingt neuf centiares (4,89 ares), située en zone UA du PLU, pour un montant HT de 67 400 € et 80 880 € TTC ;

Parcelles appartenant à Madame Cécile ULRICH veuve KAUFFMANN domiciliée au 8 rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH